



Sur le plan monétaire | Réponse immédiate de l'Eurosystème par un élargissement massif des apports de liquidité (LTRO et TLTRO) et de ses programmes d'achat de titres publics et privés permettant une normalisation rapide des conditions de fonctionnement des marchés de dette. Le PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) a ainsi été porté à 1350 milliards d'euros.

La BCE a étendu son programme d'achat aux titres de maturité inférieure à un an, incluant ainsi le papier commercial émis par les entreprises.

RÉPONSE À LA CRISE ÉCONOMIQUE PROVOQUÉE PAR LA PANDÉMIE



Sur le plan prudentiel | 1^{er} avril 2020 : décision du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF de ramener à 0 % le taux du coussin contracyclique des fonds propres des banques. **Maintien des décisions précédentes du HCSF : la décision de mai 2018¹** relative à la limite d'exposition des banques aux entreprises les plus endettées prévoit que les établissements systémiques doivent maintenir leurs expositions à une même contrepartie fortement endettée sous les 5 % de leurs fonds propres.

La recommandation de décembre 2019² relative aux conditions d'octroi du crédit immobilier aux ménages qui rappelle les bonnes pratiques de place (taux d'effort à l'octroi maximal de 33 %, durée de crédit n'excédant pas 25 ans, avec un encadrement des exceptions).



Sur le plan budgétaire | Les mesures compensatrices de revenu d'activité (chômage partiel, aides financières aux travailleurs indépendants) **comme les annulations et reports de charges** incombant aux entreprises contribuent à soutenir la demande finale des ménages et à pérenniser les entreprises en réduisant leurs coûts alors que leur activité recule parfois fortement.

La mise en place du prêt garanti par l'État (PGE) – à concurrence de 300 milliards d'euros – permet de sécuriser les concours accordés par les banques aux entreprises. La quotité garantie est portée à 90 % dans le cas des PME (contre 70 % pour les grandes entreprises). Au 12 juin, 100 milliards d'euros de prêts ont ainsi été accordés, dont 75 % au bénéfice des PME et TPE.

L'annonce par la Commission européenne d'un projet d'un plan de relance Next Generation EU, financé en partie par une dette commune, destiné à soutenir des programmes européens et nationaux contribuera à conforter les réponses nationales.



Le rôle essentiel du secteur financier | Engagement des banques à mettre en place un moratoire pour les crédits des professionnels : près de 20 milliards d'encours.

Abondement par les assureurs de 200 millions d'un fonds de solidarité dédié aux TPE et aux indépendants.

Au travers de la médiation du crédit, la Banque de France s'emploie à maintenir le dialogue entre banques et entreprises et à trouver des solutions de financement équitables pour les deux parties.

1. **Décision n°D-HCSF-2018-2 du 11 mai 2018** relative aux grands risques des institutions systémiques

2. **Recommandation n° R-HCSF-2019-1 du 20 décembre 2019** relative aux évolutions du marché immobilier résidentiel en France en matière d'octroi de crédit

ENJEUX STRUCTURELS DU SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS IMPACTÉS PAR LA CRISE



Risques de marché, les autorités prennent acte de la relative prudence des investisseurs institutionnels français et poursuivent leur démarche d'accompagnement du développement des nouvelles classes d'actifs. À ce titre, elles se montrent particulièrement attentives à ce que les investisseurs abordent ces segments de marché avec un niveau de compétence suffisant pour leur assurer une bonne compréhension des risques auxquels ils s'exposent.



La généralisation d'un environnement de taux bas prolongé dont l'incidence est défavorable à la rentabilité des intermédiaires financiers, assurances et banques. Le HCSF rappelle la nécessité pour les organismes d'assurance d'ajuster les taux servis aux conditions actuelles de marché actuelles et à poursuivre la diversification des produits qu'ils distribuent auprès de leur clientèle. Il attire également l'attention des établissements de crédit sur l'importance d'une tarification du crédit immobilier qui assure une couverture appropriée des coûts et risques.



En matière de risque opérationnels, la crise sanitaire a conduit à une bascule massive et réussie des activités financières vers le télétravail et la prestation de services à distance. Dans ce contexte particulier, dont certains effets seront durables, les autorités rappellent l'importance des politiques de prévention contre les risques opérationnels et notamment contre les cyber-risques, dont la probabilité d'occurrence est appelée à croître. La poursuite des investissements en termes de digitalisation du secteur financier doit en effet accompagner la demande de la clientèle et contribuer à favoriser une meilleure maîtrise des coûts de gestion, gage de redressement de la rentabilité des banques et des assurances.

Enfin, s'agissant de l'adaptation du système financier au changement climatique, dont la crise sanitaire actuelle rappelle l'urgence, la Banque de France et l'ACPR se sont engagées dans une démarche d'accélération des transformations nécessaires et de renforcement de la maîtrise des risques. La mise en œuvre d'un exercice climatique en 2020 par les banques et les assurances françaises vise à s'assurer que les institutions financières françaises sont en capacité de mettre en place des modalités de gestion des risques climatiques. La conduite de cet exercice entend mesurer les expositions et les vulnérabilités du secteur financier français aux différents scénarios climatiques développés en collaboration avec l'industrie. Il a vocation à sensibiliser le secteur des banques et des assurances au risque de changement climatique et à ses conséquences financières, en particulier en les incitant à intégrer une vision à plus long terme dans leurs décisions stratégiques.